Image not found or type unknown

cdd en replacement d'une personne en congé parental et avenant

Par **tonia**, le **15/06/2012** à **22:13**

je suis en cdd 3h par jours le 21 mai mon chef est venu pour que nous signons un avenant pour nous diminuer les heures a 2h33 j'ai refusée mes collègues ont toutes signées qu'est ce qu'il peut m'arrive car mon chef ma dit que je serais convoquer par mon supérieur ils sont tous en colères que je n'ai pas signée merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **15/06/2012** à **22:33**

Bonjour,
Il ne peut normalement rien vous arriver et l'employeur est obligé de vous fournir du travail pour l'horaire initialement prévu ou au moins de vous payer en conséquence...

Par **tonia**, le **15/06/2012** à **22:40**

merci de votre réponse c'est vrais que j'étais sur les nerfs aujourd'hui car je ne sais pas ce qu'ils peuvent faire ils ont deja licenciés 4 hommes ce mois ci et comme je suis en cdd depuis octobre 2007 la personne et en congé jusqu'en 2013 elle a eu un autre enfant et mon contrat stipule jusqu'à ce qu'elle revienne alors je sais plus sur quel pied danser comme on dit encore merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés